

# COVID-19 NOUVEAU CORONAVIRUS

## INFORMATION POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHALET

Le 12 mai 2020

Les responsables de la santé publique avisent les Manitobains de demeurer autant que possible à la maison pour prévenir la propagation de la COVID-19. Lorsque les gens sortent, ils doivent prendre des mesures pour pratiquer l'éloignement physique.

### Si vous devez vous déplacer pour vous rendre à votre chalet ou à votre résidence secondaire, suivez les directives suivantes :

- **Ne vous déplacez pas** si vous ou un membre de votre famille avez besoin de soins médicaux ou présentez des symptômes de la COVID-19 (fièvre, toux, écoulement nasal, mal de gorge, essoufflements ou difficulté à respirer). Si vous manifestez un de ces symptômes, utilisez l'outil de dépistage au [covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage](https://www.covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage) avant de vous déplacer pour vérifier si vous devez être testé.
- Si vous ou une personne qui vous accompagne commence à vous sentir malade ou présentez des symptômes de la COVID-19, retournez immédiatement à la maison.
- **Ne consultez pas** de fournisseurs de soins locaux, sauf en cas d'urgence.
- En cas d'urgence médicale nécessitant une évacuation, assurez-vous de pouvoir communiquer avec les autorités locales. Les numéros d'urgence varient d'une région à l'autre. Obtenez cette information avant de quitter la maison et apportez-la avec vous.
- Les responsables de la santé publique ont avisé la population de ne pas sortir du Manitoba, sous réserve de certaines exceptions. Les présentes règles s'appliquent uniquement aux déplacements au Manitoba. Les autorités des autres provinces contrôlent les restrictions à ces endroits.

Pour en savoir plus sur les restrictions de voyage ou sur les ordres de santé publique en place, consultez le [www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html](https://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html).



- › Voyagez avec les membres immédiats de votre famille qui demeurent avec vous.
- › Ne visitez pas de proches hors de votre famille immédiate.
- › Gardez une distance de deux mètres entre vous et les personnes qui ne sont pas de votre famille.
- › Lavez-vous les mains souvent et soigneusement.
- › Apportez les médicaments sous ordonnances et les fournitures médicales nécessaires.
- › Utilisez le service sur terrasse des restaurants et magasinez dans les commerces locaux, mais, lorsque c'est possible, utilisez l'option de commande à emporter ou de ramassage sur le « bord du trottoir ».
- › Évitez les tâches pouvant entraîner des blessures.